# déménagement densification Immobilier La lettre des élus DTSI

### La lettre des élus DTSI

### Plan Schéma Directeur de l'Immobilier 2025

## Cure d'austérité dans l'immobilier : des conditions de travail encore et toujours sacrifiées

Le poste de travail, sa localisation et son aménagement ont toujours été une question majeure pour la Cfdt.

Ils concourent aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

Quel est le véritable projet de la Direction, lorsque s'enchaînent des plans de réduction de coûts qui partagent tous la même particularité inquiétante : la dégradation constante des conditions de travail des salariés ?

Depuis plusieurs années, l'entreprise avance à marche forcée vers une restructuration immobilière basée sur la création de campus, accueillant plusieurs centaines, voire milliers, de salariés.

À Gardens, Rennes Atalante, bientôt Meylan, Lannion, Balma, Caen, l'entreprise entasse les salariés aux mépris des besoins spécifiques des activités et du bien-être de chacun d'eux.

La **Cfdt** a alerté la direction sur l'ultra densification qui s'opère et les mécontentements, voir agressions, de plus en plus fréquentes entre collègues.

Pire, des sites tel que St Mauront à Marseille, Patton à Rennes, sont devenus des lieux de deals et d'incidents réguliers mettant en cause la sécurité de nos salariés.

Si la **Cfdt** devait retenir un point positif ce serait : la diminution théorique de notre empreinte carbone, théorique puisque indépendante de l'impact des nouveaux déplacements imposés aux salariés par la concentration de nos effectifs sur quelques sites géographiques.



Enfin, si la **Cfdt** n'est pas opposée par principe à l'organisation du travail en flex-office, cela ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail.

La réduction des espaces pour des raisons économiques ne doit pas les dégrader. Le flex doit être choisi et non subi.

L'entreprise se doit non seulement de garantir des conditions de travail optimales pour tous, mais également de travailler à leur amélioration.

### À cette fin, la CFDT revendique :

- Un ratio salarié-place défini pour garantir à chacun l'accessibilité à une place de bureau quand il est sur site.
- Des conditions de travail dignes et satisfaisantes dans les bureaux partagés afin de respecter le droit à la tranquillité et à la concentration de chacun.

déménagement densification Immobilier

### Panorama par territoire des 56 SDIT concernant DTSI

20 SDIT 14 SDIT en cours d'étude en réalisation Amiens Strasbourg DO Besançon phase 2 Reins Saint-Quentin Châlons en Champagne Grand Nord-Est DO Lyon phase 3 Marseille post SDIT L'Isle d'Abeau Clermont-F phase 3 Meylan phase 2 Aix en Provence **Grand Sud-Est** Grenoble Phase 2 DO Bordeaux Agglomération Poitiers Phase Toulouse Agglomération **Grand Sud-Ouest** Caen Angers Orléans DO Lannion La Roche-sur-Yon St Nazaire-Donges Rennes phase 3 **Grand Ouest** Le Mans Tours Vannes / St Avé DO 75 77 Sud (Melun/Vaux le Pénil) DO 95 (Cergy, Eragny, Taverny, Soisy) Gardens phase 4 lle de France Réorchestrations sur les grands New Noisy - Capitole campus franciliens Orange Stadium phase 2

Infos pratiques

#### Suivez-nous sur les réseaux!

BlueskyS3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

FacebookS3C Télécoms prestataires IDF

instas3ctelecomsprestatairesidf

LinkedinS3C Télécoms Prestataires IDF

Threads<sub>8</sub>3ctelecomsprestatairesidf

TiktokS3CTélécomsPrestatairesIDF

Documents

déménagement densification Immobilier